

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
 CANTON DE GUILLESTRE
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 7 Juin 2022

Délibération N° : 20220607-02

OBJET : Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud pour la SIL (Signalisation d'Information Locale) de la Commune d'Abriès-Ristolas – Contrat de Parc 2021-2023 -

L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 31 Mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Emmanuel MIEGGE – Nicolas TENOUX – Joël GAUCHE – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE -

POUVOIRS : 1

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'élaboration d'un guide de la signalétique (Publicité, préenseignes, relais d'information service (RIS), signalisation d'information locale (SIL) et enseignes) et d'un plan de jalonnement de signalisation d'information locale initié par le Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) et dans lequel la Commune d'Abriès-Ristolas est partie prenante.

Le coût de cette signalétique peut faire l'objet d'un subventionnement de la Région Sud dans le cadre du « Contrat de Parc 2021-2023 » passé entre la Région et les Parcs Naturels Régionaux. L'article 3 dudit contrat prévoit notamment l'engagement de :

- ▶ développer des actions d'informations des habitants et des visiteurs,
- ▶ renforcer la signalisation pour mieux informer les publics avec affichage du partenariat de la Région.

Aussi, il appartient à chaque commune de déposer la demande de subvention pour le coût de la signalétique prévue sur son territoire.

Le coût de la signalétique pour la commune d'Abriès-Ristolas est estimé à 15 698.50 € HT.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Coût de la signalétique sur Abriès-Ristolas	15 698,50 € HT	▶ Région Sud (80 %)	12 558,80 € HT
		▶ Autofinancement (20 %)	3 139,70 € HT
Montant total	15 698,50 € HT	Montant total	15 698,50 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional [financement 80 %] pour la signalétique sur le territoire de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

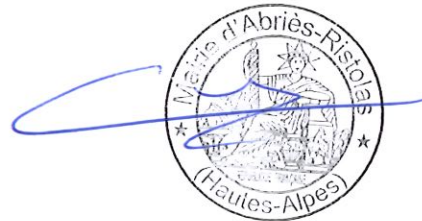
APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du « Contrat de Parc 2021-2023 » pour la SIL (Signalisation d'Information Locale) sur le territoire de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.